

Conformément à l'article L.9 du Code Electoral, "L'inscription sur les listes électorales est obligatoire". En vue de l'élection des représentants au Parlement européen, le secrétariat de la mairie vous accueillera le VENDREDI 3 MAI 2024 de 8 h 30 à 11 h 30 afin de recevoir les demandes d'inscriptions (date limite d'inscription)

Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne avant le 1er mai 2024 via le site www.service-public.fr